
Présences :	David Bolduc Jessica Labelle Boucher Véronique Brault Patrice Charbonneau Marianne Giroux Sylvie Grenier Mélissa Labelle, présidente Michel Parent Julie Pilon Charlotte St-Jean Isabel Venne-Moses
Absences :	Noémie Bouchard-Lachaine Mylène Guénette Vanessa Taglioli
Directeur général :	Alexandre Marion
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Personnel d'encadrement non-votant :	Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, madame Mélissa Labelle, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, effectue la prise des présences et constate le quorum.

2. CA-2025-02-0422 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions et correspondance des élèves et du public
5. Démission d'une administratrice – Membre parent
6. Révision budgétaire
7. Politique sur les demandes de dérogations à l'âge d'admissibilité au préscolaire et au primaire [RÉ-22] (Dépôt)
8. Levée de la séance

L'administrateur, monsieur Patrice Charbonneau, propose que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES ET DU PUBLIC

Il n'y a aucune question ni correspondance.

4. DÉMISSION D'UNE ADMINISTRATRICE – MEMBRE PARENT

L'article 175.8 de la LIP prévoit qu'un membre peut démissionner en avisant par écrit le secrétaire général du centre de services scolaire et que son mandat prend fin à la date de la transmission de cet avis ou à une date ultérieure qui y est fixée. Aux termes du même article, cet avis doit être transmis au conseil d'administration à la séance qui suit.

Le 31 décembre dernier, la présidente du conseil d'administration a reçu la démission de madame Sarah Brousseau-Bigeault. Celle-ci était effective à partir du 1^{er} janvier 2025, telle que stipulée dans le courriel de madame Brousseau-Bigeault.

Madame Brousseau-Bigeault était membre parent pour le district de la Lièvre Nord et son mandat se terminait le 30 juin 2025. Ce poste fera donc partie des 7 postes à pourvoir au 30 juin prochain et dont le calendrier du processus de désignation sera soumis à la prochaine séance prévue le 25 mars.

5. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2024-2025

Madame Annie Lamoureux présente la révision budgétaire et monsieur Alexandre Marion affiche les lettres annexées en lien avec les points mentionnés.

Comme chaque année, la révision budgétaire 2024-2025 a été effectuée du mois de novembre au mois de janvier dans tous les établissements et les services.

La révision budgétaire 2024-2025 a été marquée par l'annonce inattendue de compressions budgétaires dans le réseau de l'éducation de l'ordre de 200 M \$. Cette annonce, faite en décembre dernier, s'inscrit dans le cadre du redressement des finances publiques et s'ajoute au gel d'embauche et aux annonces de restrictions budgétaires visant les infrastructures scolaires. En effet, on se rappelle que les mesures visant les infrastructures scolaires ont été réduites au printemps dernier. À cette réduction d'enveloppe sont venues s'ajouter des cibles de dépenses à respecter et de nombreux projets d'ajouts d'espace ont été refusés.

C'est ainsi que le CSSHL apprenait le 13 décembre dernier que l'effort demandé était de 477 596 \$ et que cet effort devait se refléter par une réduction des dépenses d'ici le 31 mars 2025 sans affecter les services directs aux élèves. Au même moment le MEQ annonçait le retrait de plusieurs mesures financières accordées sur appel de projets et versées a posteriori. Concernant le retrait de ces mesures, le CSSHL n'est pas touché de manière significative.

À ce jour, le CSSHL n'a reçu aucune confirmation d'une coupure additionnelle pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025. Toutefois, le MEQ invite le réseau à poursuivre les efforts de réduction budgétaire d'ici le 30 juin 2025. Finalement, le MEQ informait le réseau que l'utilisation du surplus accumulé pour combler l'effort demandé n'était pas permise.

On se rappelle que le budget initial adopté au mois d'août dernier indiquait un déficit de 357 891 \$ et que la limite d'appropriation du surplus accumulé était de 742 691 \$.

La révision budgétaire démontre que, malgré la coupure, le CSSHL respectera son budget initial. Pour ce faire, les points suivants ont été identifiés:

- Les enveloppes des établissements ont été revues à la baisse et il revient aux établissements d'identifier les éléments pouvant faire l'objet d'une réduction de dépense afin de respecter leur nouvelle enveloppe.
- Certaines enveloppes sans contraintes et non dépensées à ce jour dans les services ont été récupérées.
- Le manque de ressources humaines contribue également au projet de réduction des dépenses

En terminant, malgré ce contexte de compression budgétaire, le ministre de l'Éducation accepte et accorde au CSSHL une aide financière de 300 000 \$ pour la réalisation de trois projets cours d'école.

6. POLITIQUE SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS À L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

Madame Jacinthe Fex, secrétaire générale, mentionne que ce projet est déposé pour de consultation. L'adoption de cette politique est prévue lors de la séance du conseil d'administration du 25 mars. Le document est soumis pour consultation aux différentes instances. Les modifications et commentaires peuvent être reçus jusqu'à l'adoption.

7. CA-2025-02-0423 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice, madame Charlotte St-Jean, propose la levée de la séance, il est 18 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mélissa Labelle,
Présidente

Jacinthe Fex
Secrétaire générale